



ADHÉSION AU CDOS 87

Nom de l'association ou comité:

Adresse mail :

Nombre de licenciés / adhérents (arrêté à la dernière saison sportive) :

Forme de l'association 1901 (choix 1, 2 ou 3):

1 Une association (hors sport) ou un club sportif :

TOTAL COTISATION : 62.5 €

2 Un comité départemental sportif :

<input type="checkbox"/>	Moins de 300 licenciés	42 €
<input type="checkbox"/>	De 301 à 500 licenciés	50 €
<input type="checkbox"/>	De 501 à 750 licenciés	84 €
<input type="checkbox"/>	De 751 à 1 000 licenciés	99 €
<input type="checkbox"/>	De 1 001 à 2 000 licenciés	122 €
<input type="checkbox"/>	De 2 001 à 3 500 licenciés	183 €
<input type="checkbox"/>	De 3 501 à 5 000 licenciés	244 €
<input type="checkbox"/>	De 5 001 à 10 000 licenciés	305 €
<input type="checkbox"/>	Plus de 10 000 licenciés	381 €
<input type="checkbox"/>	Basicompta	+ 42.50 €

3 Un club omnisport :

<input type="checkbox"/>	Moins de 300 licenciés	30 €
<input type="checkbox"/>	De 301 à 500 licenciés	38 €
<input type="checkbox"/>	De 501 à 1 000 licenciés	46 €
<input type="checkbox"/>	De 1 001 à 2 000 licenciés	53 €
<input type="checkbox"/>	De 2 001 à 3 000 licenciés	61 €
<input type="checkbox"/>	Plus de 3 000 licenciés	76 €
<input type="checkbox"/>	Basicompta	+ 42.50 €
	TOTAL COTISATION €

Paiement par :

Chèque Virement (IBAN : FR76 1871 5001 0108 0023 5045 693 BIC : CEPAFRPP871)

Les tarifs indiqués sur la grille sont les montants minimums : chaque comité ou association est libre d'adhérer au CDOS 87 en envoyant le montant de son choix.

Fait à , le

Signature



POURQUOI ADHÉRER AU CDOS DE LA HAUTE-VIENNE ?

LES FORMATIONS

Le CDOS 87 met en place de nombreuses formations sur les thématiques liées à la gestion associative et au développement de projets. En étant adhérent, une association peut proposer à ses bénévoles de suivre nos formations gratuitement. Pour les salariés les formations peuvent être prises en charge par l'Opérateur de compétences (OPCO) du mouvement sportif (AFDAS) ou d'autres secteurs (Uniformation).

BASICOMPTA

L'adhésion au CDOS Haute-Vienne permet aux adhérents de bénéficier de l'application Basicompta. Pour cela, les associations doivent assister à une session de formation. Renseignements : hautevienne@franceolympique.com

LE PRÊT DE MATERIEL

Les adhérents du CDOS bénéficient gratuitement du prêt de : Barnum (3m x 3m), Défibrillateur, Écran, Expositions (valeurs du Sport & Jeux de Paris 2024), Sonorisation, Vidéoprojecteur.

LA MISE À DISPOSITION D'UN MINIBUS

Les adhérents peuvent utiliser un minibus 9 places contre une participation aux frais engagés. Cette participation est plus avantageuse qu'une location auprès d'un service privé. Vous pouvez consulter notre grille de tarifs. Les réservations se font par téléphone (05 55 79 20 87) les matins de semaine entre 9h00 et 12h00.

DON DE RECOMPENSES

Pour aider les associations lors de l'organisation de manifestations sportives ou d'événements, le CDOS 87 peut offrir des coupes pour compléter les récompenses. Les demandes se font par mail à cdos87@orange.fr. Ce don est limité à deux trophées maximum et pour deux manifestations par an.

LE CONSEIL & ACCOMPAGNEMENT

Les adhérents du CDOS 87 peuvent demander des rendez-vous pour être accompagnés sur différents thèmes liés à la vie associative (juridique, fonctionnement, rédaction des demandes de subvention, comptabilité, communication, formations, gestion des conflits, gestion de projets...).